



LASEP

LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



2020-2021 BIO 7

paraît 10 fois par année scolaire
imprimé par SNE éditions s.à.r.l.

Date de parution: 17 mars 2021

Bulletin d'information officiel de la LASEP



Index BIO 7

- LASEP
- Calendrier sportif sous réserve 2020/2021
- Communiqué du 15/03/2021
- Communiqué du 17/02/2021
- 55e Assemblée générale ordinaire du 17/06/2021
- Spillcross du 22/04/2021 à Müllerthal
- Spillcross du 27/04/2021 à Hassel
- Let's go mam Sporty du 06/05/2021 à Grevenknapp
- Rapport du CA du 03/02/2021
- Rétro LASEP
- Formation „Hockey“
- Formation „Badminton“
- Formation „Eischt Hëllef“

Toutes les manifestations du calendrier sportif de la LASEP sont annulées jusqu'au 18 avril 2021 inclus. Ceci en raison de la situation COVID-19





LASEP asbl

Ligue des associations sportives de l'enseignement fondamental

fondée en 1964

Adresse:

Maison des Sports

3, Route d'Arlon

L-8009 STRASSEN

tél. +352 48 55 70

info@lasep.lu

www.lasep.lu

Compte bancaire

BIC: CCRALULL

IBAN: LU10 0099 7800 0056 0284

Conseil d'administration (CA)

Présidente: Nicole Kuhn-Di Centa

Vice-présidents: Marcel Rath, Maximilien Lehnen

Secrétaire générale: Lis Bausch

Trésorier général f.f.: Romain Weis

Administrateurs:

Clara Dos Reis, Steve Gierenz, Honoré Gregorius, Joëlle Leuchter, Steve Marx, Martine Rath, Carole

Resslinger, Claude Scheidweiler, Carole Stoos, Carole Wesquet

Consultants:

Erny Hoffmann, Björn Poels, Norma Zambon

Commission des finances (CF)

Responsable: Nicole Kuhn-Di Centa

Membres:

Lis Bausch, Marcel Rath, Carole Stoos,

Commission technique et sportive (CTS)

Responsable: Steve Marx

Membres:

Athlétisme: Yannick Frantz, Michèle Grethen, Danielle Lorang

Butzen: Claudia Goergen, Tania Valle

Jeux de balle: Manuela Balestra, Roger Klein, Esmeralda Skrijelj

Ringens und Raufen: Norbert Schmit

Natation: Carlo Bintener

Innovations: Marco Pires

Rückschlagspiele: Jeff Kirsch

Secrétariat administratif

Secrétaire administratif: Georges Zeimet

Contenu administratif: Georges Zeimet (secrétaire administratif)

Contenu technique: Steve Marx (responsable CTS)



Calendrier sportif sous réserve 2020/2021

<i>annulés</i>		MINIBUTZEN & BUTZEN À LA COQUE	Luxembourg - Coque	Cycle 1-2
<i>annulée</i>		PROMOTION HANDBALL	Esch - Lallange	Cycle 3-4
<i>annulés</i>		JEUX AQUATIQUES	Soleuvre	Cycle 1-4
<i>annulé</i>		35° CROSS NATIONAL, jour 1	Diekirch	Cycle 1-4
<i>annulé</i>		35° CROSS NATIONAL, jour 2	Diekirch	Cycle 1-4
<i>annulés</i>		JEUX AQUATIQUES	Koetschette	Cycle 1-4
<i>annulée</i>		29° FÊTE DE NATATION	Luxembourg - Belair	Cycle 3-4
Vacances de Pâques				
22.04.2021	Jeudi	SPILLCROSS	Waldbillig	Cycle 1-4
27.04.2021	Mardi	SPILLCROSS	Weiler-la-Tour	Cycle 1-4
06.05.2021	Jeudi	LET'S GO MAM SPORTY	Boevange-sur-Attert	Cycle 1-4
11.05.2021	Mardi	OLYMPIA MAM SPORTY	Bridel	Cycle 1-4
18.05.2021	Mardi	AUSDAUERLAF	Echternach	Cycle 1-4
Congé de la Pentecôte				
08.06.2021	Mardi	VÉLOSDAG	Cessange	Cycle 3.2 & 4
10.06.2021	Jeudi	33° FÊTE DE FOOTBALL OUTDOOR	Cessange	Cycle 3-4
15.06.2021	Mardi	32° FÊTE DE TENNIS DE TABLE	Mersch	Cycle 3-4
17.06.2021	Jeudi	MOVE	Bridel	Cycle 1-4

+++ DERNIERES NOUVELLES +++

Lundi 15 mars 2021

Suite au vote de la loi COVID du vendredi 12 mars 2021 et après concertation avec les services compétents du MENJE, le bureau exécutif de la LASEP s'est vu contraint de décider l'annulation du 35° CROSS NATIONAL du 23 et 25 mars 2021 à Diekirch.

**COMMUNIQUÉ LASEP du 15 mars 2021 (09h00)****Coronavirus COVID-19****Les MESURES du 22 février 2021 restent en vigueur****-> AJUSTEMENTS, LOI COVID VOTÉE LE 12 MARS 2021 (texte en rouge)**

LA REPRISÉ DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT HEBDOMADAIRES LASEP, LE 22 FÉVRIER, S'ACCOMPAGNE D'UN RENFORCEMENT GÉNÉRAL DES MESURES SANITAIRES. MESURES PONCTUELLES LOCALES -> DES MESURES SUPPLÉMENTAIRES POURRONT ÊTRE RECOMMANDÉES (NOTE EXPLICATIVE LASEP 17.02.2021).

Repères pour les SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT HEBDOMADAIRES en contexte COVID-19**Toutes les mesures de protection sont à respecter :**

- Activités extérieures privilégiées, si les conditions météorologiques le permettent.
- *Favoriser les sports individuels*
- Prévoir, *pour les sports collectifs*, des groupes comprenant un maximum de quatre (4) élèves tout en évitant un mélange de ces groupes.
- Port obligatoire du masque ou tout autre dispositif couvrant le nez et la bouche (dès l'âge de 6 ans) lorsque les élèves se rendent à la salle de sport ou à la piscine ainsi que dans les vestiaires, ce jusqu'au début de l'activité sportive.
- *Pendant l'activité sportive, le port du masque n'est pas imposé.*
- **Le port du masque est OBLIGATOIRE pour les dirigeants LASEP à tout moment.**
- Lavage des mains avant le début et à la fin des séances.
- La durée de séjour dans les vestiaires doit être réduite à un strict MINIMUM.
- *L'accès aux vestiaires est interdit aux parents.*
- *Les cours de natation* fonctionnent selon les règles en vigueur et en concertation étroite avec les différentes structures :
- 6 enfants par couloir dans les piscines de 50 mètres
- 3 enfants par couloir dans les piscines de 25 mètres

HALL SPORTIF - DIVISION EN ZONES - NOMBRE MAXIMUM PAR ZONE**Selon les DIMENSIONS du HALL SPORTIF le terrain sera DIVISÉ en ZONES avec un MAXIMUM de 3 zones :**

- Dans chaque zone il est possible de prévoir des activités sportives simultanées de 4 groupes à 4 enfants.
- Le nombre MAXIMUM par ZONE est limité à 16 enfants.
- Les SÉANCES LASEP sont organisées en groupes fixes.
- Une RÉORGANISATION INTERNE des séances LASEP adaptée aux besoins des sections LASEP -> semaines A, B, (C, D) est possible.

!!! En plus des mesures de base valables au niveau national, les SECRÉTAIRES LASEP pourront décider des mesures complémentaires selon la situation sanitaire locale en étroite concertation avec le Conseil d'Administration de la LASEP et avec la Direction de région !!!

NOTE EXPLICATIVE LASEP adressée aux secrétaires LASEP par courriel -> 17 février 2021

Salutations sportives,

Pour le Bureau Exécutif de la LASEP
Nicole KUHN-DI CENTA
Présidente



COMMUNIQUÉ LASEP du 17 février 2021 (08h00)
Coronavirus COVID-19
MESURES en vigueur à partir du 22 février 2021 -> AJUSTEMENTS

La LASEP s'aligne aux informations au personnel enseignant et éducatif de l'enseignement fondamental du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse du 12 février 2021.

LA REPRISE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT HEBDOMADAIRES LASEP, LE 22 FÉVRIER, S'ACCOMPAGNERA D'UN RENFORCEMENT GÉNÉRAL DES MESURES SANITAIRES. MESURES PONCTUELLES LOCALES -> DES MESURES SUPPLÉMENTAIRES POURRONT ÊTRE RECOMMANDÉES (NOTE EXPLICATIVE LASEP 17.02.2021).

Repères pour les SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT HEBDOMADAIRES en contexte COVID-19

Toutes les mesures de protection sont à respecter :

- Activités extérieures privilégiées, si les conditions météorologiques le permettent.
- *Favoriser les sports individuels*
- Prévoir, *pour les sports collectifs*, des groupes comprenant un maximum de quatre (4) élèves tout en évitant un mélange de ces groupes.
- Port obligatoire du masque ou tout autre dispositif couvrant le nez et la bouche (dès l'âge de 6 ans) lorsque les élèves se rendent à la salle de sport ou à la piscine ainsi que dans les vestiaires, ce jusqu'au début de l'activité sportive.
- *Pendant l'activité sportive, le port du masque n'est pas imposé.*
- *Le port du masque est recommandé pour les dirigeants LASEP à tout moment.*
- Lavage des mains avant le début et à la fin des séances.
- La durée de séjour dans les vestiaires doit être réduite à un strict MINIMUM.
- *L'accès aux vestiaires est interdit aux parents.*
- *Les cours de natation* fonctionnent selon les règles en vigueur et en concertation étroite avec les différentes structures :
- 6 enfants par couloir dans les piscines de 50 mètres
- 3 enfants par couloir dans les piscines de 25 mètres

HALL SPORTIF - DIVISION EN ZONES - NOMBRE MAXIMUM PAR ZONE

Selon les DIMENSIONS du HALL SPORTIF le terrain sera DIVISÉ en ZONES avec un MAXIMUM de 3 zones :

- Dans chaque zone il est possible de prévoir des activités sportives simultanées de 4 groupes à 4 enfants.
- Le nombre MAXIMUM par ZONE est limité à 16 enfants.
- Les SÉANCES LASEP sont organisées en groupes fixes.
- Une RÉORGANISATION INTERNE des séances LASEP adaptée aux besoins des sections LASEP -> semaines A, B, (C, D) est possible.

!!! En plus des mesures de base valables au niveau national, les SECRÉTAIRES LASEP pourront décider des mesures complémentaires selon la situation sanitaire locale en étroite concertation avec le Conseil d'Administration de la LASEP et avec la Direction de région !!!

NOTE EXPLICATIVE LASEP adressée aux secrétaires LASEP par courriel -> 17 février 2021

Salutations sportives,

Pour le Bureau Exécutif de la LASEP
Nicole KUHN-DI CENTA
Présidente

Rectificatif du 17/02/2021, 14:00



Strassen, 17. Februar 2021

Note explicative vun der LASEP betreffend de Communiqué LASEP vum 17. Februar 2021

*„Devant l'importance que revêtent les activités physiques pour le bien-être des enfants, les cours d'éducation physique et de natation sont maintenus; ils sont organisés suivant les règles actuellement en vigueur.“
MENJE, 24 novembre 2020*

De Communiqué LASEP, deen haut un all d'Sekretäre per Mail erausgeschéckt gouf, ass och um Site vun der LASEP ze fannen, mä ka selbstverständlech net am Detail op all oppe Froen agoen.

Dofir huet de CA versicht, fir e puer Explicatiounen a Recommandatiounen, en vue vun enger „bonne exécution“ vun äre LASEP Seancen, zesammenzesetzen.

MESURES PONCTUELLES LOCALES

En cas d'une propagation importante du virus dans certaines écoles fondamentales, des mesures supplémentaires pourront être recommandées par le comité de pilotage « Covid-19 & Education » pour les établissements concernés :

L'accueil des enfants dans les maisons relais et les foyers scolaires devra respecter les groupes « classe ». Le secrétaire et les responsables locaux LASEP s'aligneront à ces directives !

!!! En plus des mesures de base valables au niveau national, les SECRÉTAIRES LASEP pourront décider des mesures complémentaires selon la situation sanitaire locale en étroite concertation avec le Conseil d'Administration de la LASEP et avec la Direction de région !!!

1. LASEP - SCHOULSPORT

D'LASEP gëtt d'selwecht betruucht wéi de **SCHOULSPORT** (Loi scolaire du 06 février 2009)

2. KOLLEKTIVSPORTAARTEN

Fir **KOLLEKTIVSPORTAARTEN** ass e Maximum vu 4 Schüler pro Grupp virgesinn an d'Gruppe ginn **net** gemëscht.

D'**Reegel vun de 4er-Schülergruppen zielt exklusiv fir Kollektivsportarten.**

Cyclen -> d'Mixitéit vu Cyclen ass net méi erlaabt!

Klassen -> d'Mixitéit vu Klassen ass op e Minimum ze limitéieren!

Et ass wichteg fir opzepassen, dass an de 4er-Gruppe méiglechst Kanner aus der selwechter Klass beienee sinn.

D'LASEP-Seancë ginn a feste Gruppen organiséiert.

Je no der Gréisst vun der Hal gëtt den Terrain an Zonen ageedeelt, mat engem Maximum vun 3 Zonen.

An all Zone si sportlech Aktivitéite simultan mat 4 Gruppen à 4 Kanner méiglech.

D'GRUPPE-GRÉISST ass limitéiert op 16 Kanner pro Zone.

AWER!! -> Wann dat net ze realiséieren ass, dann ass et selbstverständlech och méiglech fir LASEP-Seancen an A-, B- oder esouguer an C- oder D-Wochen unzebidden.

3. INDIVIDUAL SPORTAARTEN

Bei **INDIVIDUAL SPORTAARTEN** zielt d'4er-Gruppen-Regel **NET!**

4. SCHWAMMEN

Et muss sech mat de Responsabele vun de Strukture concertéiert ginn an d'Mesurë muss **strikt agehale** ginn:



-> 6 Kanner pro Couloir am 50-Meter Schwammbaseng

-> 3 Kanner pro Couloir am 25-Meter Schwammbaseng

5. VESTIAIREN

Et muss opgepasst ginn, dass d'Schüler, esou wéi och d'Dirigeanten, e Mask oder e „Buff“ unhunn an dass d'Schüler net ouni Surveillance sinn.

D'Elteren duerfen net an de Vestiaire!

6. INTERN REORGANISATIOUN oder ANNULATIOUN vu LASEP-Seancen

o REORGANISATIOUN

All AS duerf sech en eegent COVID-19-Konzept ginn.

Dëst awer just an enker Concertatioun mat der Presidentin vun der LASEP.

Kommunikatioun via Telefon : 691 485 570 - Mailen sinn z'evitéieren, fir eng schnell Gestiou z'erméiglechen.

o ANNULATIOUN

Wann d'Situatioun et verlaangt kënnen LASEP-Seancen ofgesot ginn, ënner der Bedingung dass déi folgend **Prozedur/Reiefolleg** agehale gëtt:

1. **Accord vun der LASEP -> Nicole KUHN-DI CENTA -> GSM 691 485 570**
2. Informatioun via Mail mat enger kuerzer Erklärung un:
 - a) d'Presidentin vun der LASEP
 - b) d'Direction de région
 - c) de Président du comité d'école
 - d) den SEA - d'Maison Relais
 - e) de Gemengeresponsabele fir d'Schoul
3. Informatioun un déi concernéiert Elteren (iwweier déi geeegent Kanäl)

Wann et zu enger Annulatioun vun enger Seance kënn, da muss garantéiert sinn, **dass fir ALL KAND eng Surveillance en place ass.**

7. „Spill- an Übungsformen a 4er-Gruppen“ a COVID-19-Zäiten

De Responsabele vun der Commission Technique et Sportive, de Steve Marx, huet Guidelines mat „best practice“ ausgeschafft, déi mat einfache Méttelen ëmsetzbar ass.

Dir fannt des Guidelines um Site vun der LASEP, an der Rubrik Formulaire/Documente.

Fir all weider Froen kennt dir am Sekretariat zu Stroossen uruffen: 691 485 570

Courriel du 23 février 2021 du Chef de Service Enseignement de la Ville de Luxembourg relatif aux activités LASEP en cas d'un "scénario 2" dans les écoles de la Ville de Luxembourg

From: ENSEIGNEMENT E-Mail <enseignement@vdl.lu>

Sent: 23. Februar 2021 16:50

Subject: LASEP

Léif Presidenten,

Esoubal an Ärer Schoul en scénario 2 ass, fält d'LASEP aus.

An dem Fall w.e.g. esou séier wéi méiglech

dem Jhang Serrig, Responsabel vun der LASEP Stad – GSM 621 183 460 – jhang.serrig@education.lu

an der Madamm Nicole Kuhn, Presidentin vun der LASEP - GSM 691 485 570 - [nicole.kuhn-](mailto:nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu)

dicenta@lasep.lu Bescheed soen.

Merci am Virus

Bescht Gréiss, Cordialement, Gregorius Honoré



Gregorius Honoré

Chef de Service Enseignement

T (+352) 4796-2460

M (+352) 691 98 2460

E hgregorius@vdl.lu

I www.vdl.lu

Ville de Luxembourg

Service Enseignement

20, rue du Commerce

L-1351 Luxembourg

Be green, keep it on the screen... thank you!

**Transmis à : Chargé(e)s de direction des foyers scolaires
de la Ville de Luxembourg**

**Copies : M. REGENWETTER – Responsable Administratif
M. KRETZ – Responsable Opérationnel
Mme STEINBACH – Conseillère Socio-Pédagogique
M. GOUDENBOURG – Responsable CAPEL**

Date : 25 février 2021

**Note de Service – Annulation des activités extrascolaires (LASEP/MUSEP/Art
à l'Ecole) en cas de déclenchement du Scénario 2**

Chères/Chers Chargé(e)s,

Conformément au communiqué ministériel « Les consignes sanitaires et organisationnelles dans le contexte de l'accueil de jour institutionnel (éducation non formelle) pour enfants scolarisés applicables à partir du 22 février 2021 », nous tenons à vous informer que toute activité extrascolaire telle que LASEP, MUSEP ou Art à l'Ecole est annulée par campus scolaire (école et Foyer Scolaire de proximité) lorsque le Scénario 2 a été déclenché dans votre quartier respectivement campus scolaire.

Vous êtes priés de contacter les personnes responsables des activités extrascolaires pour les informer de l'annulation

Pour l'annulation des activités de la LASEP (par quartier), nous vous prions de contacter les personnes ci-dessous :

- M. Jhang Serrig, Responsable LASEP – Ville de Luxembourg
– GSM 621 183 460 – jhang.serrig@education.lu
- Madame Nicole Kuhn, Présidente de la LASEP
- GSM 691 485 570 - nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu

Nous vous remercions pour votre compréhension.



Björn Poels
Chef de Service



55e Assemblée générale ordinaire LASEP 2021

17 juin 2021 17:00 heures

**Le Conseil d'Administration de la LASEP invite à sa
55e Assemblée Générale ordinaire.**

**Lieu: International School Michel Lucius
à Luxembourg-Limpertsberg**

En principe l'AG sera organisée en présentiel.

**L'organisation de l'assemblée générale ordinaire se fait
en collaboration avec
l'Association sportive de l'International School Michel Lucius**

**Les détails relatifs à l'AG suivront en temps utile.
Ils seront communiqués sur www.lasep.lu et au BIO.**



Spillcross à Müllerthal (Waldbillig) pour les cycles 1 à 4

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter toutes les Associations sportives à la manifestation « Spillcross » pour les enfants du cycle 1 au cycle 4 qui aura lieu

**Jeudi 22 avril 2021 à Müllerthal
(départs entre 14.00 et 15.00 heures)**

Arrêt de bus: Heringermillen à Müllerthal
Départ des enfants entre 14:00 et 15:00 heures, Heringermillen.

3 TOURS -> distances approximatives: 2200m, 3700m, 5500m
Pour le tour de 5500m, le dernier départ est à 14:15!!

**Les inscriptions sont à faire en ligne.
Inscriptions: du 18.03.2021 (18:00) au 02.04.2021 (24:00)**

Nombre maximal de participants: **100**

Merci, d'indiquer les noms de **tous** les dirigeants et accompagnateurs!



COVID19.LU



Spillcross Müllerthal

COVID19.LU



Dispositions spécifiques COVID-19

Pour garantir un déroulement en sécurité sanitaire maximale **les dispositions suivantes sont à respecter au plus strict.**

Les dirigeants qui encadrent les enfants sont tenus de veiller au respect des dispositions et de contribuer de manière active au bon déroulement.

A cet effet la Commission des finances de la LASEP a décidé de déroger à la limitation du nombre d'encadrants qui peuvent être pris en compte. Ainsi les AS peuvent déléguer le nombre d'encadrants (dirigeants et accompagnateurs) nécessaire au bon fonctionnement.

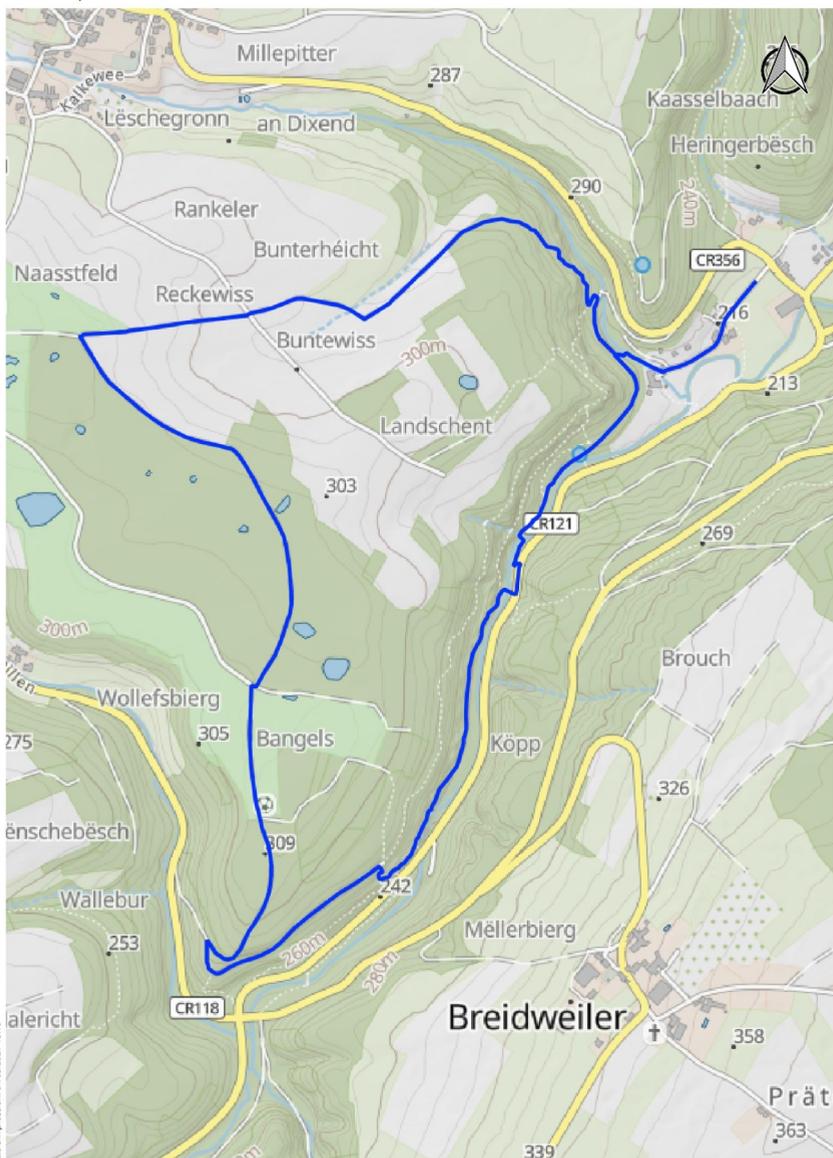
- ⇒ **La mixité des enfants et des dirigeants de différentes AS est à éviter à tout prix.**
- ⇒ Port obligatoire du masque ou de tout autre dispositif couvrant le nez et la bouche (dès l'âge de 6 ans) **dès que les enfants se déplacent sur le site** et ceci jusqu'au début de l'activité sportive.
- ⇒ **Pendant l'activité sportive, le port du masque n'est pas imposé, mais recommandé.**
- ⇒ Le port du masque est **obligatoire pour les responsables et dirigeants LASEP** à tout moment.
- ⇒ Lavage et désinfection fréquents des mains - désinfectant mis à disposition sur le site.
- ⇒ Les secrétaires et les dirigeants responsables sont priés d'inciter les enfants de leur AS à rapporter leur boisson/bidon d'eau.

En cas d'annulation

Le CA se réserve le droit d'annuler en dernière minute cette manifestation si jamais la situation COVID-19 et/ou les directives sanitaires en vigueur y relatives rendraient impossible son organisation.

Les AS inscrites (secrétaires et dirigeants responsables) seront informées sans délai via SMS dès que la décision est prise.

Les secrétaires et les dirigeants concernés sont invités de s'informer à ce sujet en consultant de manière régulière le site www.lasep.lu

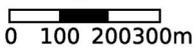


Date d'impression: 04/03/2021 10:10

<http://g-o.lu/3j2xb>

www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises. Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégrité de ces informations, information dépourvue de foi publique.
Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Echelle approximative 1: 10000



COVID19.LU



Spillcross Hassel

COVID19.LU



Dispositions spécifiques COVID-19

Pour garantir un déroulement en sécurité sanitaire maximale **les dispositions suivantes sont à respecter au plus strict.**

Les dirigeants qui encadrent les enfants sont tenus de veiller au respect des dispositions et de contribuer de manière active au bon déroulement.

A cet effet la Commission des finances de la LASEP a décidé de déroger à la limitation du nombre d'encadrants qui peuvent être pris en compte. Ainsi les AS peuvent déléguer le nombre d'encadrants (dirigeants et accompagnateurs) nécessaire au bon fonctionnement.

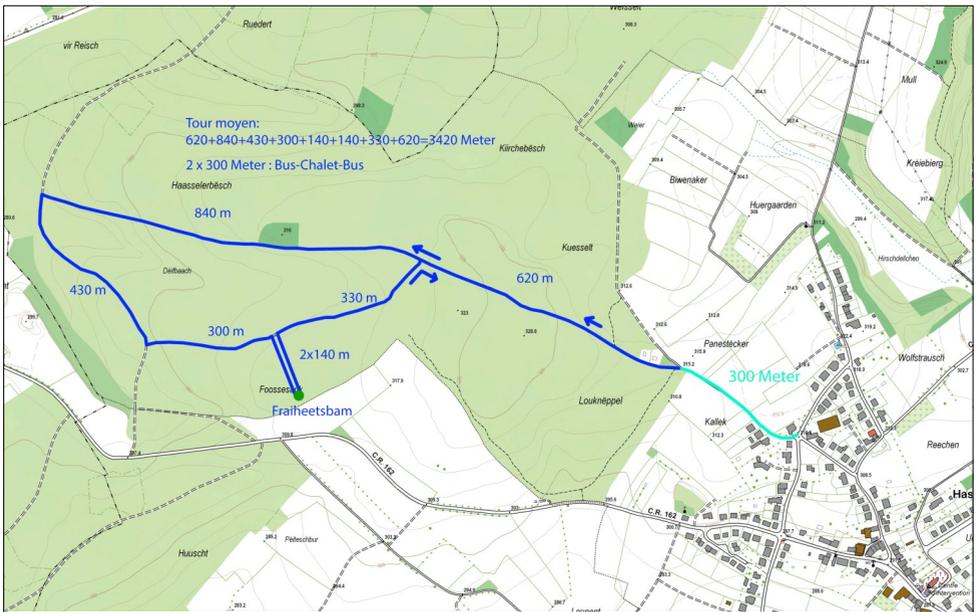
- ⇒ **La mixité des enfants et des dirigeants de différentes AS est à éviter à tout prix.**
- ⇒ Port obligatoire du masque ou de tout autre dispositif couvrant le nez et la bouche (dès l'âge de 6 ans) **dès que les enfants se déplacent sur le site** et ceci jusqu'au début de l'activité sportive.
- ⇒ **Pendant l'activité sportive, le port du masque n'est pas imposé, mais recommandé.**
- ⇒ Le port du masque est **obligatoire pour les responsables et dirigeants LASEP** à tout moment.
- ⇒ Lavage et désinfection fréquents des mains - désinfectant mis à disposition sur le site.
- ⇒ Les secrétaires et les dirigeants responsables sont priés d'inciter les enfants de leur AS à rapporter leur boisson/bidon d'eau.

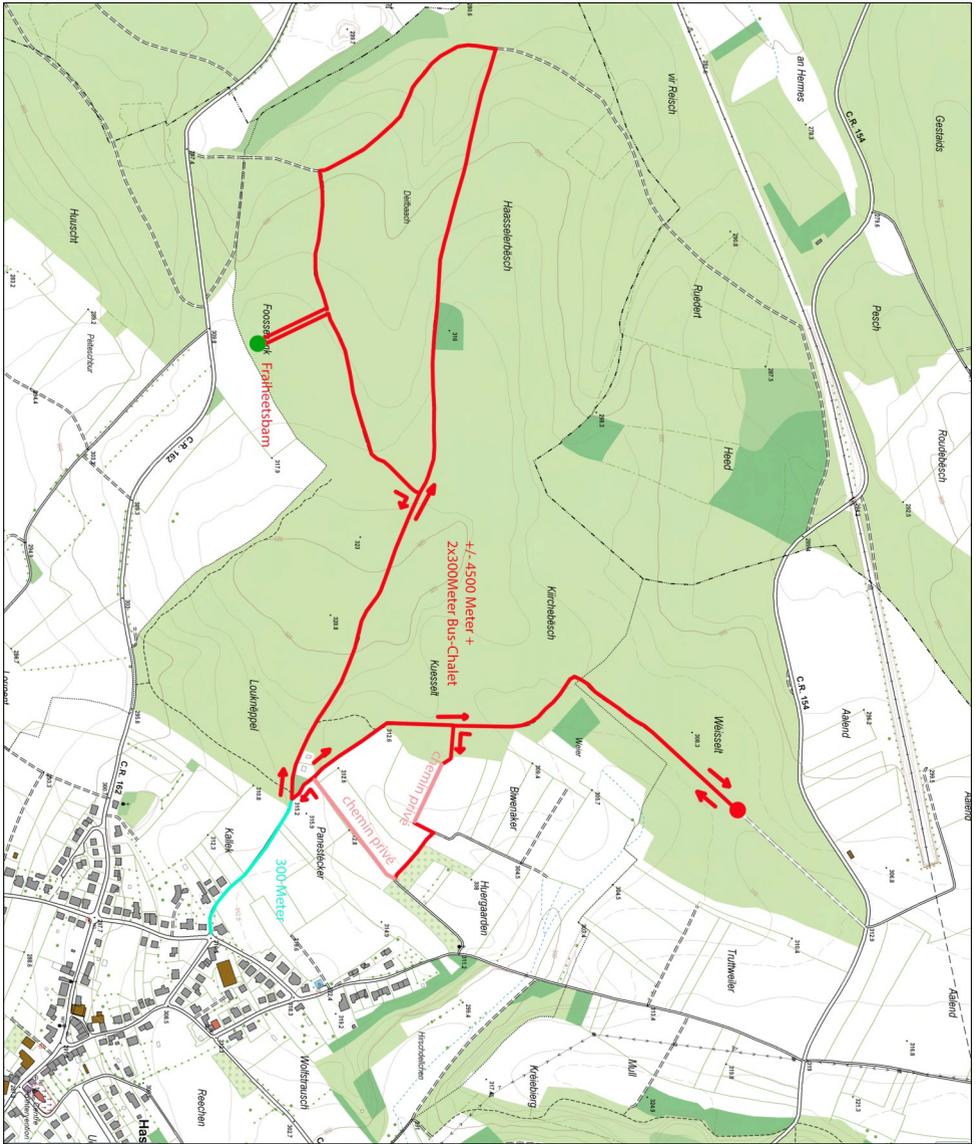
En cas d'annulation

Le CA se réserve le droit d'annuler en dernière minute cette manifestation si jamais la situation COVID-19 et/ou les directives sanitaires en vigueur y relatives rendraient impossible son organisation.

Les AS inscrites (secrétaires et dirigeants responsables) seront informées sans délai via SMS dès que la décision est prise.

Les secrétaires et les dirigeants concernés sont invités de s'informer à ce sujet en consultant de manière régulière le site www.lasep.lu





Let's go mam Sporty à Grevenknapp (Commune Helperknapp) pour les cycles 1 à 4

Le Conseil d'Administration de « Wanderfrënn Brouch/Miersch » et le Conseil d'Administration de la LASEP ont le plaisir d'inviter toutes les Associations sportives à la manifestation « Let's go mam Sporty » pour les enfants du cycle 1 au cycle 4 qui aura lieu

**Mardi, 06 mai 2021 à Grevenknapp (Commune Helperknapp)
(départs entre 14:00 et 15:00 heures)**

Organisateur: Wanderfrënn Brouch/Miersch.

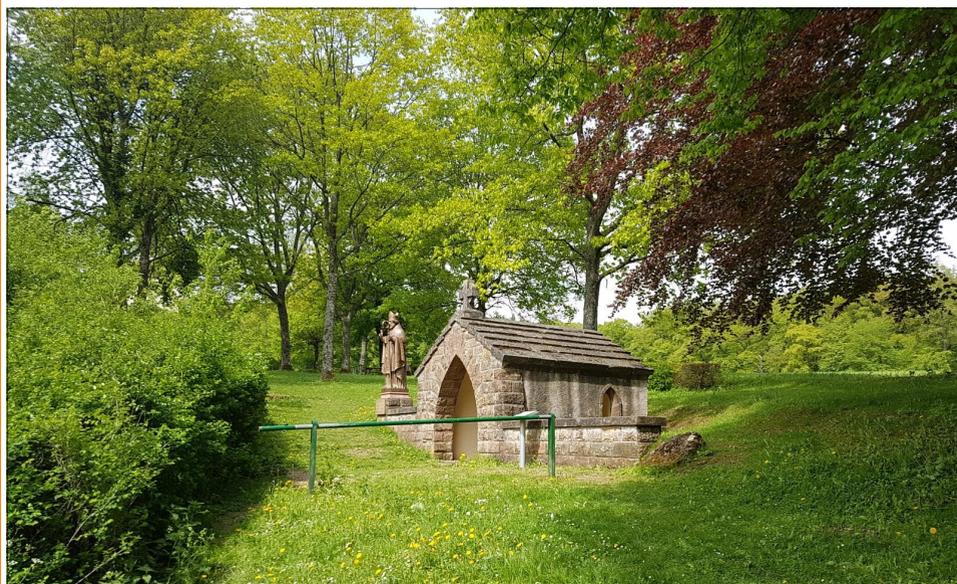


1 TOUR -> distance approximative: 4500 m
Dernier départ -> à 14:15!!

**Les inscriptions sont à faire en ligne.
Inscriptions: du 19.04.2021 (18:00) au 30.04.2021 (24:00)**

Nombre maximal de participants: **100**

Merci, d'indiquer les noms de **tous** les dirigeants et accompagnateurs!



COVID19.LU



Let's go mam Sporty Grevenknapp

COVID19.LU



Dispositions spécifiques COVID-19

Pour garantir un déroulement en sécurité sanitaire maximale **les dispositions suivantes sont à respecter au plus strict.**

Les dirigeants qui encadrent les enfants sont tenus de veiller au respect des dispositions et de contribuer de manière active au bon déroulement.

A cet effet la Commission des finances de la LASEP a décidé de déroger à la limitation du nombre d'encadrants qui peuvent être pris en compte. Ainsi les AS peuvent déléguer le nombre d'encadrants (dirigeants et accompagnateurs) nécessaire au bon fonctionnement.

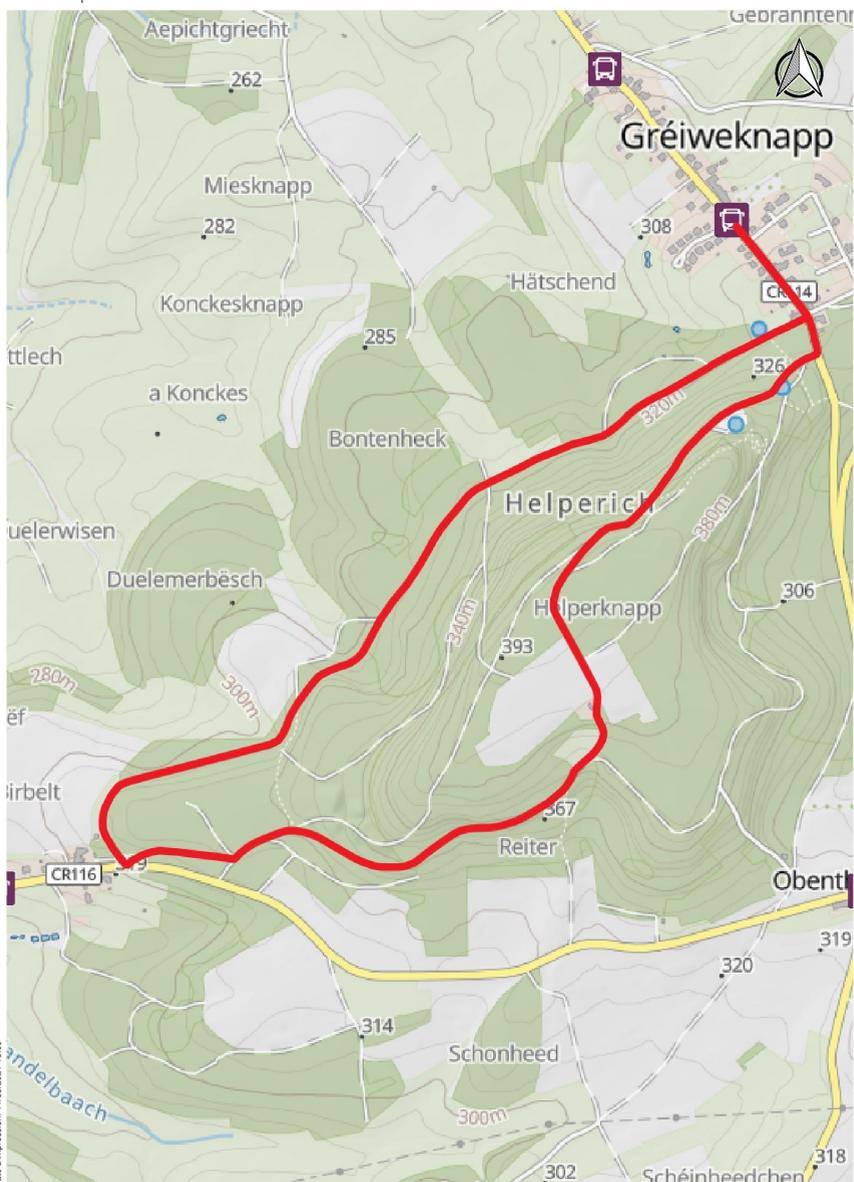
- ⇒ **La mixité des enfants et des dirigeants de différentes AS est à éviter à tout prix.**
- ⇒ Port obligatoire du masque ou de tout autre dispositif couvrant le nez et la bouche (dès l'âge de 6 ans) **dès que les enfants se déplacent sur le site** et ceci jusqu'au début de l'activité sportive.
- ⇒ **Pendant l'activité sportive, le port du masque n'est pas imposé, mais recommandé.**
- ⇒ Le port du masque est **obligatoire pour les responsables et dirigeants LASEP** à tout moment.
- ⇒ Lavage et désinfection fréquents des mains - désinfectant mis à disposition sur le site.
- ⇒ Les secrétaires et les dirigeants responsables sont priés d'inciter les enfants de leur AS à rapporter leur boisson/bidon d'eau.

En cas d'annulation

Le CA se réserve le droit d'annuler en dernière minute cette manifestation si jamais la situation COVID-19 et/ou les directives sanitaires en vigueur y relatives rendraient impossible son organisation.

Les AS inscrites (secrétaires et dirigeants responsables) seront informées sans délai via SMS dès que la décision est prise.

Les secrétaires et les dirigeants concernés sont invités de s'informer à ce sujet en consultant de manière régulière le site www.lasep.lu



Date d'impression: 11/03/2021 16:09

<http://g-o.lu/3/XY6j>

www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises. Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Information dépourvue de foi publique.
Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Echelle approximative 1: 10000



LASEP - RETRO ... VIRUN 30 JOER



LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



Bulletin d'Information No 5/90-91

6, rue de Pavenmuhl - L-2356 LUXEMBOURG - Tél.: 43 14 08 - BIL 1-100/9000 - CCP 11008-47



Sponsor de la LASEP



LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



paraît 11 fois
par année scolaire
imprimé par nos soins

Bulletin d'Information No 6/90-91

6, rue de Pavenmuhl - L-2356 LUXEMBOURG - Tél.: 43 14 08 - BIL 1-100/9000 - CCP 11008-47



Sponsor de la LASEP



LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



paraît 11 fois
par année scolaire
imprimé par nos soins

Bulletin d'Information No 7/90-91

6, rue de Pavenmuhl - L-2356 LUXEMBOURG - Tél.: 43 14 08 - BIL 1-100/9000 - CCP 11008-47



Sponsor de la LASEP



LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



paraît 11 fois
par année scolaire
imprimé par nos soins

Bulletin d'Information No 8/90-91

6, rue de Pavenmuhl - L-2356 LUXEMBOURG - Tél.: 43 14 08 - BIL 1-100/9000 - CCP 11008-47



Sponsor de la LASEP

**Rapport de la réunion du CA de la LASEP
du mercredi, 03 février 2021 à Strassen**

Présences:

Nom, fonction	Droit de vote	Présence	Nom, fonction	Droit de vote	Présence
Kuhn-Di Centa Nicole, présidente	Oui	X	Resslering Carole, membre	Oui	X
Rath Marcel, 1er vice-président	Oui	X	Scheidweiler Claude, membre	Oui	X
Lehnen Maximilien, 2ième vice-président	Oui	exc.	Stoos Carole, membre	Oui	X
Bausch Lis, secrétaire générale	Oui	X	Wesquet Carole, membre	Oui	X
Weis Romain, trésorier général f.f.	Oui	X	Björn Poels, consultant	Non	exc.
Dos Reis Clara, membre cooptée	Oui	X	Hoffmann Erny, consultant	Non	exc.
Gierenz Steve, membre	Oui	exc.	Zambon Norma, consultante	Non	exc.
Gregorius Honoré, membre	Oui	X	Zeimet Georges, secrétaire administratif	Non	X
Leuchter Joëlle, membre	Oui	X			
Marx Steve, membre, responsable CTS	Oui	X			
Raths Martine, membre	Oui	X			

	0. Mot de bienvenue de la présidente
	Mot de bienvenue de la présidente.
	Vérification du Quorum
	Il est arrêté que le quorum est atteint.
	1. Approbation du rapport de la réunion du CA du 08 décembre 2020
Approbation du rapport de la réunion du CA du 08/12/2020	Approbation unanime du rapport de la réunion du CA du 08/12/2020
	2. Communications de la présidente
Annulation de la réunion commune CA/CTS du 26/01/2021	La réunion commune CA/CTS prévue pour le 26/01/2021 avait dû être annulée en raison de la situation COVID-19. Elle est reportée à une date ultérieure non-définie.
Liquidation compte de l'ancienne AS de Rodange	La présidente a été informée de la liquidation du compte de l'ancienne AS de Rodange. Le solde du compte a été versé à la LASEP nationale. La présidente et le CA expriment leur sincère Merci pour ce geste.
Facturation EducDesign, maintenance du parc informatique de la LASEP	Les contrats actuels ainsi que les factures établies pour 2020 ont été analysés et négociés. Deux autres devis avaient été demandés. Approuvé à l'unanimité.
Remerciements Kiddy-Event	Les responsables de Kiddy-Event, partenaires de la LASEP depuis longue date, expriment leur Merci au CA de la LASEP pour le support moral et financier en temps COVID-19.
Communiqués LASEP COVID-19 du 07/01/2021 et du 08/01/2021 Note explicative Guide de bonnes pratiques	Communiqués LASEP publiés en dates du 07/01/2021 et du 08/01/2021, en concertation avec le service E.F. du MENJE, -> transmis aux secrétaires et publiés sur le site LASEP. Il importait d'informer les secrétaires et les dirigeants de la LASEP le plus rapidement possible et de la manière la plus transparente. Cette approche a été extrêmement bénéfique pour l'image publique de la LASEP. A noter que la LASEP a pu compter sur le soutien du MENJE à tout moment.

Arrêt temporaire des séances hebdomadaires LASEP dans certaines communes en raison de COVID-19 : Reckange-sur-Mess, Roodt-sur-Syre, Schengen, Schifflange, Waldbillig, Weiler-la-Tour	Ces arrêts furent décidés par les responsables communaux dans les AS suivantes : Reckange-sur-Mess, Schengen, Schifflange et Weiler-la-Tour. Dans les cas de Roodt-sur-Syre et Waldbillig, l'arrêt temporaire fût décidé par mesure de précaution par les secrétaires des AS.
Gestion au quotidien des changements dus aux incidences COVID-19	La présidente se voit confrontée à devoir gérer au quotidien les situations locales spécifiques dues aux isolations, quarantaines, remplacements, annulations, ... et elle réitère de nouveau l'importance de la communication rapide et sans délai par et avec les secrétaires des AS en privilégiant la prise de contact par téléphone en vue d'une décision adéquate.
Entrevue LASEP-ALIN du 01/02/2021	En date du 01/02/2021 la présidente et M. Carlo BINTNER (expert « natation » de la CTS) ont rencontré les responsables de l'ALIN (Association Luxembourgeoise des Instructeurs de Natation) en vue d'un futur partenariat. La présidente s'est réservée le droit de rencontrer en premier les responsables de la FLNS (Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage) avant de procéder et de prendre des décisions.
AG LASEL en Visio-Conférence du 02/02/2021	Lors de l'AG, visioconférence en date du 02/02/2021, le président de la LASEL Jeff Kohnen informe des préoccupations concernant la responsabilité légale lors des ACTIVITÉS - ONLINE LASEL. Le président de la LASEL tient à préciser que toutes ces activités sont suspendues jusqu'à ce qu'une prise de position juridique y afférente soit prise par le MENJE. Une réflexion de fond autour de cette problématique a été menée par les membres du C.A. Article LW/Sport du 03/02/2021 LASEL – Rechtliche Grauzone Kein weiteres Angebot an Online-Aktivitäten <i>Anlässlich der gestrigen Generalversammlung der Ligue des associations sportives estudiantines luxembourgeoises (LASEL) teilte der Präsident der Vereinigung, Jeff Kohnen, mit, dass die LASEL bis auf Weiteres keine weiteren Online-Aktivitäten für Schüler anbieten wird. Der Grund dafür ist eine rechtliche Grauzone, die vorhanden ist: „Wer ist haltbar wenn einem Schüler etwas während einer sportlichen Online-Aktivität passiert? Die Versicherungen der Gymnasien erklären, sie kämen nicht dafür auf, da keine Beaufsichtigung der Schüler stattgefunden habe. Die Eltern sehen das allerdings anders. Sie sind der Meinung, dass ihrem Kind nichts passiert wäre, wenn es keinen Auftrag zur Aktivität erhalten hätte. Das Bildungsministerium weiß um die vorhandenen Rechtsprobleme, wenn Sportlehrer von ihren Schülern im Homeschooling sportliche Aktivitäten verlangen, sieht sie aber nicht als akut an“, so Kohnen. Die LASEL hofft, dass das zuständige Ministerium diesbezüglich schnellstmöglich Klarheit schafft. Ansonsten würde sich die Vereinigung, die finanziell auf gesunden Beinen steht, darüber freuen, wenn die mit der Corona-Pandemie einhergehenden Beschränkungen es in den kommenden Monaten erlauben würden wieder mehr Turniere und Wettkämpfe zu veranstalten. kev</i>
	3. Informations du secrétariat
Visio-Conférence secrétaires AS du 11/12/2020	Les secrétaires des AS avaient été invités à une visio-conférence pour les informer sur les dispositions COVID-19 et les mesures à mettre en place dans leurs AS. La grande majorité des secrétaires avait participé à cette première conférence en ligne – bonne expérience, à refaire si nécessaire.
Statistiques des licences au 03/02/2021	A ce jour, le nombre de licences est de 7.118 enfants licenciés auprès de la LASEP, tout en soulignant que ceci est le deuxième plus grand nombre depuis la création de la LASEP en 1964.
BIO, impression par SNE édition	En vue d'améliorer la qualité de la version imprimée du BIO et de mieux cadrer les frais y relatifs, le BIO sera imprimé, mis en enveloppe et expédié par SNE éditions à partir du BIO6 2020/2021

Archivage BIO 2010-2020	Afin de pouvoir mieux archiver les BIO de 2010 à 2020, SNE éditions a été chargé de réimprimer et de relier les BIO par année scolaire.
Livraisons d'articles de promotion	La distribution des « buffs » édition 2021, feutres marqueurs se fera pour la mi-février par M. Steve MARX.
Nouveau sponsor	La présidente a réussi à convaincre un nouveau sponsor d'accorder son soutien financier à la LASEP : Marc Wilmes Design. Le logo du sponsor apparaîtra sur la couverture du BIO à partir du BIO6 2020/2021
Brochure du Ministère des Sports	La brochure du Ministère des Sports « Bewegungsförderung bei Kindern von 0-12 » est disponible sur le site de la LASEP et sera imprimée en 150 exemplaires par SNE éditions aux frais de la LASEP. Elle sera disponible fin février 2021 et sera mise à disposition des secrétaires des AS.
Réimpression brochure « Spill a Sport »	La brochure « Spill a Sport » de 1996 sera réimprimée en 3 ^{ème} édition en 100 exemplaires par SNE éditions.
Guidelines LASEP pour activités en temps de COVID-19	Il est rappelé que les guidelines LASEP pour des activités « indoor » et « outdoor », compilées par M. Steve MARX, responsable de la CTS, peuvent être téléchargées sur www.lasep.lu .
	4. Feedback formation « Erste Hilfe – Sportverletzungen bei Kindern »
Formation « Erste Hilfe – Sportverletzungen bei Kindern » du 22/01/2021	Une formation continue LASEP en premiers secours a eu lieu en date du 22/01/2021. Etant donné que la formation n'a pas été reconnue comme formation continue par les services compétents du SNJ, il a été retenu que les enseignants EF et le personnel SEA peuvent malgré tout obtenir une reconnaissance.
Formations premiers secours futures	La CA exprime sa volonté de revoir le contenu de ce type de formation afin qu'il soit le plus possible cohérent avec les besoins sur le terrain en vue des besoins réels des dirigeants. M. Claude SCHEIDWEILER propose de réfléchir à d'autres formules de formations qui répondent au mieux aux besoins de la LASEP et aux disponibilités du public cible. Un feedback en ce sens sera donné au formateur du 22/01/2021. Le secrétaire administratif est chargé de planifier une formation pour mai/juin 2021 et de faire les démarches nécessaires (réservations, offres, ...)
	5. Rapport réunion CTS du 01 février 2021 à Kopstal
Planification des manifestations jusque Pâques 2021 – situation COVID-19	La CTS recommande d'annuler toutes les activités « indoor » jusqu'au 18 avril 2021 inclus (Vacances de Pâques). Approbation unanime du CA.
35 ^e Cross National – situation COVID-19	La CTS propose de maintenir l'organisation du Cross national en mars à Diekirch. Elle propose d'étaler la manifestation sur deux jours : mardi 23/03/2021 et jeudi 25/03/2021 – ceci afin de réduire le nombre de participants simultanément présents sur le site. Le responsable de la CTS présente le concept élaboré par la CTS avec l'aide précieuse et le conseil de M. Jean-Sébastien DAUCH, directeur général de la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA). Approbation unanime du CA, tout en se réservant le droit d'annuler la manifestation si la situation sanitaire COVID-19 l'y contraindrait.
Activités « outdoor » jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021	Le CA charge la CTS de réfléchir à des concepts novateurs pour les activités « outdoor » jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021. De plus, la CTS devrait réfléchir à un concept « outdoor » en échange de l'activité « indoor » « Olympia mam Sporty ». Tous ces concepts doivent contenir des activités suffisamment attrayantes pour motiver les AS à la participation, tout en respectant les directives sanitaires en vigueur.

Prochaine réunion CTS le 08/03/2021	La prochaine réunion de la CTS : mardi 08 mars 2021 à 18 :30 heures à Kopstal, Kulturhaus, rez-de-chaussée
	6. CF
Réunion du 20/01/2021	Réunion à considérer comme informelle en vue de planifier les mois à venir. Pas de décisions importantes à communiquer.
Budget 2021 MENJE	Les propositions budgétaires de la LASEP pour 2021 établies par la CF ont été accordées en totalité. Le CA exprime son Merci au MENJE.
	7. Nouvelle AS à créer : Bourscheid
Nouvelle AS Bourscheid à partir du mois d'avril 2021	Une nouvelle AS Bourscheid démarrera ses activités après les vacances de Pâques 2021. Vu la date de démarrage tardive de ce projet-pilote, les licences seront gratuites pour l'année scolaire 2020/2021. Approbation unanime de cette disposition par les membres du CA. La présidente charge le secrétaire administratif de procéder aux démarches qui s'imposent. Reste à clarifier si un accord peut être trouvé avec le gestionnaire de la Maison Relais de Bourscheid quant à leur implication dans les activités LASEP.
	8. Incidences COVID-19 sur les activités de la LASEP
	Cf. autres points de ce rapport.
	9. Bilan – Contrôle réviseurs de caisse
Révision de caisse pour la deuxième moitié de l'année 2020	Les réviseurs de caisse ont procédé au contrôle des comptes de la LASEP de la deuxième moitié de l'année 2020 en date du 12 janvier 2021. Le contrôle a été méticuleux et sévère mais a confirmé la bonne gestion par le trésorier f.f., M. Romain WEIS. A noter que Mme Annette WAGENER est démissionnaire comme réviseur de caisse. La présidente et le CA lui expriment d'ores et déjà leur Merci pour son engagement en faveur de la LASEP tout au long de ces dernières années.
	10. AG LASEP 2021
AG de préférence en présentiel	Le CA exprime sa préférence et sa volonté d'organiser l'Assemblée générale 2021 en présentiel. La Visio-Conférence est néanmoins maintenue comme option d'urgence.
Date exacte pour l'AG reste à définir – mai 2021	Le CA marque son accord de maintenir une date au mois de mai 2021 pour l'organisation de l'AG. La date exacte sera définie en fonction des disponibilités des locaux à l'International School Michel Lucius et en fonction des disponibilités de Monsieur le Ministre Claude MEISCH.
	11. Divers
Possibilité de création d'une AS au Lycée Vauban	M. Honoré GREGORIUS informe le CA qu'à l'issue d'une entrevue professionnelle avec la direction du Lycée Vauban, il a eu l'occasion de faire la promotion des activités de la LASEP. Les responsables ont signalé un grand intérêt et M. GREGORIUS propose de concrétiser les relations. Le CA prie M. GREGORIUS de demander une entrevue avec la direction du Lycée Vauban au nom de la LASEP.
	Mme Carole WESQUET informe le CA qu'elle quittera son poste au Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques auprès du MENJE au 31 mars 2021. Elle exprime sa volonté de rester membre du CA et de rester la personne de contact de la LASEP pour toutes questions autour des enfants à besoins spécifiques. Le CA exprime de manière unanime de donner suite à la demande de Mme WESQUET. En raison des liens familiaux la présidente ne participe pas au vote.
Prochaine réunion CA le 15/03/2021 à Waldbillig	La prochaine réunion du CA : lundi, 15/03/2021 à Waldbillig, Maison Relais, à 18 :45 heures

Georges ZEIMET
Secrétaire administratif

Formation continue „Hockey à l'école“

Samedi 08 mai 2021

9:00 - 12:00 heures

Nouveau Hall Sportif à Bridel

Rue François-Christian Gerden, Bridel



Le Conseil d'Administration de la LASEP vous invite à participer à cette formation continue offerte en collaboration étroite avec la HFL (Hockey Federation Luxembourg).

Formateur: Monsieur Ignacio GÓMEZ-ACEBO, directeur sportif de la HFL

Les participants sont équipés de vêtements et de chaussures de sport appropriés.



Cette formation continue sera certifiée par la LASEP. Elle est reconnue dans le cadre de la formation initiale LASEP et comme formation continue au personnel SEA.

Suite à une décision ministérielle du MENJE, les formations continues organisées par la LASEP en collaboration avec l'ENEPS et les fédérations sportives sont reconnues comme formations prioritaires au personnel enseignant de l'enseignement fondamental inscrit via le secrétariat général de la LASEP. (CA du 07/02/2019)

Le nombre maximal de participants est fixé à 15 personnes.

Au cas où la situation COVID-19 l'exige, ce nombre peut être revu vers le bas. Le CA se réserve le droit d'annuler la formation.

Inscriptions:

Les inscriptions sont à envoyer à inscriptions@lasep.lu pour le **27 avril 2021 au plus tard**.

Veuillez mentionner:

Votre nom, prénom, AS, matricule, n°GSM, adresse e-mail

Formation continue „Badminton à l'école“ - 2019_12_ANB_120/2

Samedi 19 juin 2021

9:00 - 12:00 heures

**Nouveau Hall Sportif à Bridel
Rue François-Christian Gerden, Bridel**



Fédération
Luxembourgeoise
de Badminton

Le Conseil d'Administration de la LASEP vous invite à participer à cette formation continue offerte en collaboration étroite avec la FELUBA (Fédération luxembourgeoise de Badminton).

Formateur: Monsieur Frédéric MAWET, directeur sportif de la FELUBA

Les participants sont équipés de vêtements et de chaussures de sport appropriés.



Cette formation continue sera certifiée par la LASEP. Elle est reconnue dans le cadre de la formation initiale LASEP et comme formation continue au personnel SEA. Suite à une décision ministérielle du MENJE, les formations continues organisées par la LASEP en collaboration avec l'ENEPS et les fédérations sportives sont reconnues comme formations prioritaires au personnel enseignant de l'enseignement fondamental inscrit via le secrétariat général de la LASEP. (CA du 07/02/2019)

Le nombre maximal de participants est fixé à 15 personnes.

Au cas où la situation COVID-19 l'exige, ce nombre peut être revu vers le bas. Le CA se réserve le droit d'annuler la formation.

Inscriptions:

Les inscriptions sont à envoyer à inscriptions@lasep.lu pour le **08 juin 2021 au plus tard**.

Veuillez mentionner:

Votre nom, prénom, AS, matricule, n°GSM, adresse e-mail



Photo by Salman Hossain Saif on Unsplash

Formation

„Eischt Hëllef - Sportverletzung bei Kanner“

Vendredi 25 juin 2021

17:30 - 20:30 heures

Maison des Sports à Strassen

Le Conseil d'Administration de la LASEP invite les dirigeants des AS locales à participer à cette formation afin de répondre à l'obligation de pouvoir se prévaloir des compétences et connaissances de base en matière de premiers soins et afin de rafraîchir leurs compétences et leurs connaissances

Contenus:

- agir de manière organisée et prendre les bonnes mesures initiales en cas d'accident et passer un appel d'urgence standardisé.
- reconnaître urgences médicales et traumatologiques et pratiquer les premiers secours.
- arrêter les saignements.
- les piqûres d'insectes.
- le positionnement adapté des patients d'urgence.
- utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE).

Formateur: Monsieur Jeff HERR, instructeur/formateur certifié INFS

Cette formation continue sera certifiée par la LASEP et elle est reconnue dans le cadre de la formation initiale LASEP.

Le nombre maximal de participants est fixé à 15 personnes.

Au cas où la situation COVID-19 l'exige, ce nombre peut être revu vers le bas.

Le CA se réserve le droit d'annuler la formation.

Inscriptions:

Les inscriptions sont à envoyer à inscriptions@lasep.lu pour le

15 juin 2021 au plus tard.

Veuillez mentionner:

Votre nom, prénom, AS, matricule, n°GSM, adresse e-mail





**MENG MASK SCHÜTZT
DÉI ANER**

	→ →		Héijen Infektiounsrisiko
	→ →		Nidderegen Infektiounsrisiko
	→ →		Ganz nidderegen Infektiounsrisiko

#NetOuniMengMask



- # advertising
- # branding
- # print
- # packaging
- # webdesign

we love to *create for you*



www.marcwilmesdesign.lu

Les partenaires de la LASEP

CK Charles Kieffer
Group



ck-group.lu



**MARC
WILMES
DESIGN**.lu
communication & pub

we love to *create*

PIDAL



KiddyEVENT
Kanner begeeschteren mat
Spill, Sport a Spaass



Comité Olympique et
Sportif Luxembourgeois



Letz.be **healthy**
Magazine santé 100% luxembourgeois

lalux
ASSURANCES



voyages
emile weber

www.voyages-weber.lu

éischtklasseg reesen